

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 28 JUILLET 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 21 juillet 2022

Date d'affichage : 21 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ André – FALCOZ Corine – MAGNIN Carine – GRANGE Guy – RAMBAUD Marie-Pierre – MARTIN Jean-Marie – FEUTRIER Stéphanie – POIROT Marie – GRANGE Christian – RETORNAZ Lénaïck – GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à MAGNIN Carine)

Monsieur Michel GRANGE est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 22-07-085

Objet : Déclarations d'intention d'aliéner

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Je vous présente les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie conformément aux dispositions de l'article L 213-1 du Code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain :

- Monsieur et Madame Alain BETTINGER vendent un appartement et un garage situé aux Charbonnières, les chalets de la Vallée d'Or à Monsieur et Madame Frédéric CHABROL.
- Monsieur MAGNIN Gilles échange une moitié de cave située au Royal Neige contre un garage situé Immeuble aux Sports – Rue des Grandes-Alpes - avec Madame Bernadette SASTRE.
- Monsieur Christophe PAROT et Madame Lisa HORNSEY vendent un appartement triplex situé à la Rivine à Monsieur Denis LEGER.
- Monsieur Guy FALCOZ vend une maison aux Verneys à Aurélien RATEL et Alexandre MARTIN.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 25 juillet 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 25 juillet 2022,
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire Transmission en Préfecture : <u>01/08/2022</u> Publication : <u>01/08/2022</u> Valloire, le <u>01/08/2022</u> Le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX.
--

A blue circular official seal of the Mairie de Valloire is shown. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE de VALLOIRE' around the perimeter. A large, stylized signature in blue ink is written over the seal.